



Projet pédagogique 2015-2016

Accueil de loisirs Péri-scolaire

« Les sept chevaliers »

17130 Montendre

Ce projet a été élaboré en concertation avec l'équipe d'animation des accueils de loisirs et péri-scolaire de Montendre.

Il s'inscrit dans le respect du projet éducatif du centre socio-culturel de La Maison Pop', association organisatrice qui milite pour le droit à l'éducation par et pour tous et lutte contre toutes les formes de discrimination.

## Sommaire

1. Préambule .....	page 3
2. La structure .....	page 4
3. Les objectifs .....	page 5
4. Le fonctionnement.....	page 8
5. Les ressources humaines .....	page 9
6. L'évaluation.....	page 10
7. Nos partenaires .....	page 11

## **1. Préambule**

L'accueil de loisirs sans hébergement, en tant que collectif permet aux enfants et aux divers acteurs de se confronter à la différence et d'exploiter les richesses de la diversité. Il permet des rapports différents entre adultes et enfants, et une socialisation entre pairs.

L'ensemble des activités pratiquées et l'organisation de la vie quotidienne peuvent aussi faciliter l'apprentissage et l'expérimentation de la citoyenneté.

L'accueil de loisirs sans hébergement se caractérise par la présence :

- d'un organisateur
- d'un projet éducatif
- d'une équipe d'encadrement qualifiée et motivée
- d'un équipement
- de mobilier adapté à la taille des enfants

## **2. Structure : Centre Socio-culturel LA Maison Pop'**

LA Maison Pop' est une association d'éducation populaire, d'intérêt général, sociale et laïque, à but non lucratif, qui a pour objet :

- d'administrer le centre social et socio-culturel au bénéfice des habitants du bassin de vie de Montendre.
- d'inscrire son action dans un processus de développement social local
- de Promouvoir et développer les activités socio-culturelles, sportives et de loisirs, les solidarités actives.
- d'assurer les liaisons nécessaires à la vie associative du bassin de vie de Montendre.
- de participer à la communauté éducative en complémentarité du service public et des familles.
- d'encourager l'accès à la vie associative et citoyenne de tous les habitants du bassin de vie de Montendre, dans le respect de la liberté de conscience et du principe de non-discrimination.

La laïcité, la solidarité et le vivre ensemble, la citoyenneté, la culture sont les valeurs portées par LA Maison Pop'.

Le projet de l'association s'inscrit dans le courant d'idées de l'Education Populaire sur un socle de valeurs éducatives et sociales.

LA Maison Pop' est agréée association de jeunesse et d'éducation populaire et association sportive par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

LA Maison Pop' est adhérente de la Fédération des Centres sociaux, des FRANCAS et d'EPMM Sports pour tous.

### **Le territoire**

Le siège social de LA Maison Pop' se situe à Montendre, dans le sud de la Charente-Maritime en région Poitou-Charentes.

Au cours du diagnostic social, en 2011, réalisé LA Maison Pop' a défini pour la première fois son territoire d'intervention.

Ce territoire défini vingt et une communes, sur une surface de 272km.

L'accueil de loisirs « les sept chevaliers accueillent tous les enfants qui viennent de ce territoire et au-delà du territoire avec les mêmes conditions tarifaires.



Durant l'année 2014, nous avons démarré un travail sur la convention des droits de l'enfant.

Il nous a paru essentiel de poursuivre cette démarche et de renforcer la connaissance de ce texte aux premiers concernés : les enfants.

Nous avons sélectionné deux articles sur lesquels nous allons travailler de manière plus approfondie sur l'année 2015.

#### *Article 13*

*L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.*

#### *Article 31*

*Les Etats parties reconnaissent le droit au repos et aux loisirs, à se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge.*

*Extrait de la convention Internationale aux Droits des enfants*

### **b) Agir et s'impliquer pour une éducation à l'environnement et au développement durable**

*«Nous ne pouvons plus attendre pour que les enjeux écologiques et climatiques soient enfin considérés comme une priorité. Les experts sont formels: une crise écologique sans précédent nous guette à échéance rapide, et cette menace amplifie et accélère toutes les tensions entre les hommes sur la planète.» «L'heure n'est plus à la réflexion. Agissons ensemble avant qu'il ne soit trop tard.»*

*NICOLAS HULOT Président de la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme*

C'est mettre en œuvre des projets d'actions auprès des jeunes générations : échanger sur les bonnes pratiques, créer et mettre à disposition des outils pédagogiques utiles et porteurs de sens, afin de permettre la création d'espaces de débats, d'échanges et de réflexions critiques qui sont la clé d'une construction citoyenne.

### **c) Rythme biologique de l'enfant**

*L'enfant a une horloge interne ! Tous les êtres humains, comme les autres animaux et les végétaux, possèdent des rythmes biologiques. Ils permettent à notre corps de s'organiser et de s'adapter aux événements de la journée. Contrôlés par notre cerveau, ils se traduisent par des variations physiologiques (taux d'hormones dans le sang...) et cognitives (baisse de l'attention...). Pour conserver la santé, il est donc essentiel de les respecter. Comme l'adulte, l'enfant possède ses propres rythmes biologiques. Ainsi, les plus petits vont avoir besoin de plus de sommeil, ils ne seront pas concentrés tout le temps de la même façon... Cette horloge interne varie d'un enfant à un autre.*

*(source internet Claire Leconte)*

L'accueil va favoriser le temps de repos.

Les espaces seront agréables et inviteront l'enfant à s'allonger s'il le désire.

Les siestes du mercredi seront proposées à tous les enfants de moins de 6 ans.

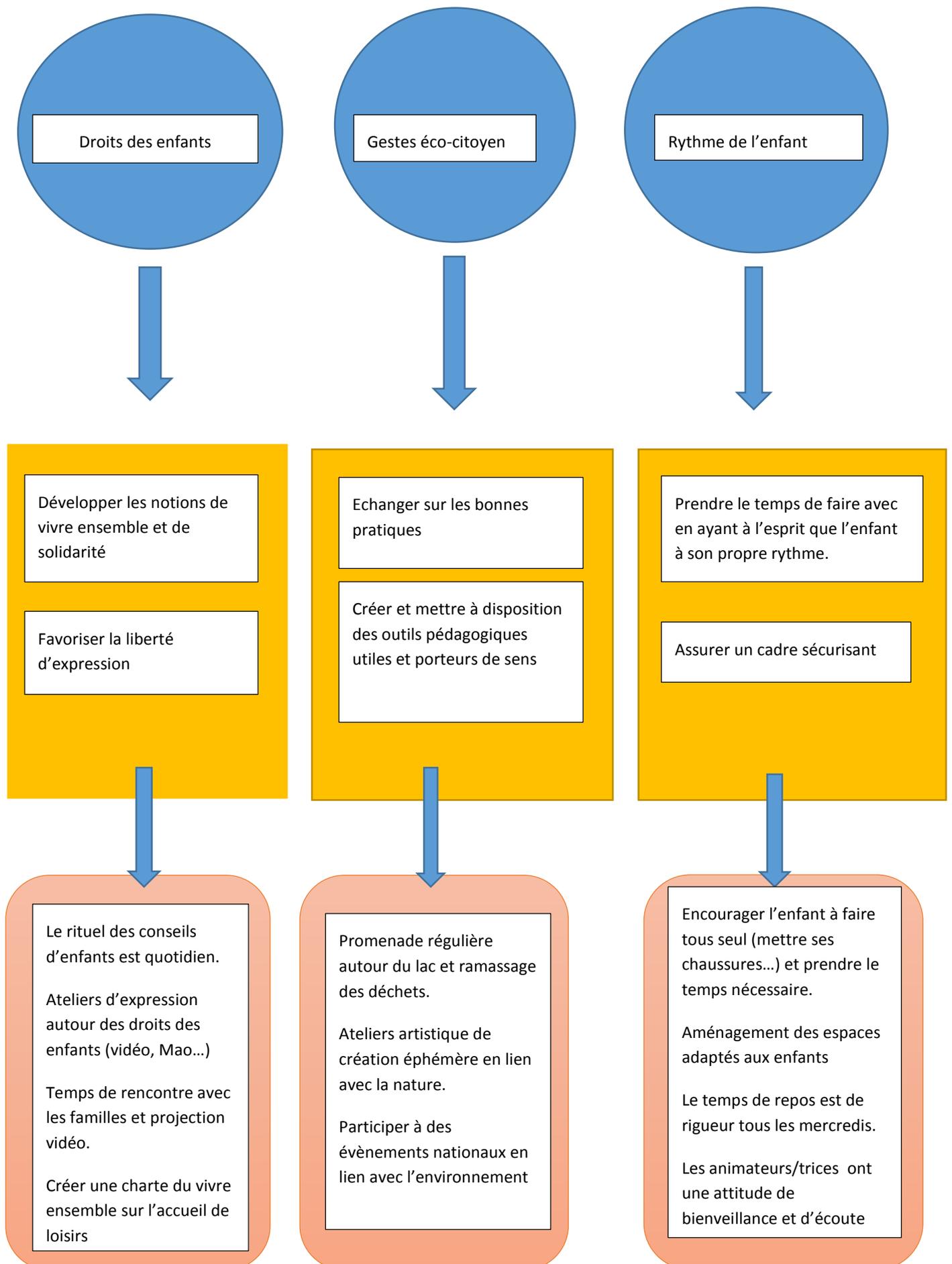
Une histoire, un conte musical sera proposé pour que l'enfant puisse s'endormir paisiblement.

Une animatrice sera présente sur le temps de sieste pour rassurer les enfants.

Le réveil de chaque enfant se fera en douceur et à son rythme.



## L'articulation des objectifs généraux en moyens de mise en pratique sur le terrain



## 4. Fonctionnement de l'accueil de loisirs

### Les horaires d'ouverture sur les temps périscolaires **maternelle** :

Cet accueil est ouvert tous les jours d'école : les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis, vendredis.

**Le matin** les enfants sont accueillis dès **7h30** sur le lieu.

Une animatrice prendra en charge votre enfant et l'amènera dans sa classe respective vers 8h40.

**Le soir**, à partir de **16h15**, l'animatrice ira dans chaque classe récupérer votre enfant.

**L'équipe d'animation s'occupera de proposer un goûter à votre enfant et des ateliers divers et variés en lien avec les objectifs du projet jusqu'à 19h00.**

La salle prévue pour l'accueil se situe dans l'école maternelle.

Le lieu est adapté aux plus jeunes, avec des sanitaires, du mobilier à la taille des enfants et un parc très vaste qui fait le bonheur des enfants.

### Les horaires d'ouverture sur les temps périscolaires **primaire** :

cet accueil est ouvert tous les jours d'école les lundis, mardis, mercredis matin, jeudis, vendredis.

Le matin les enfants sont accueillis dès **7h30** sur le lieu.

Une animatrice/eur prendra en charge votre enfant.

Sur place, l'enfant pourra participer ou pas à une activité libre proposée par l'équipe.

Dès **8h45**, les enfants vont directement dans la cour de l'école pour rejoindre tranquillement leur classe.

Le soir, dès **16h30**, l'équipe attendra la sortie des classes près du portail et les enfants inscrits sur l'accueil iront rejoindre les animateurs.

Un goûter sera proposé aux enfants celui-ci s'oriente de plus en plus vers des produits locaux et de saison.

L'équipe propose une aide aux devoirs les lundis et jeudis soir.

Il y aura tous les jours des moments de jeux, sports, dessins, lecture.

L'accueil ferme ses portes à **19h00**.

### Les horaires d'ouverture sur les temps périscolaires **mercredi** :

Depuis la rentrée 2014, la journée du mercredi a été modifiée dû ( à la réforme des rythmes scolaires.)

L'accueil du mercredi accueille désormais les enfants à partir de **11h45**, dès la sortie des classes et ce jusqu'à **18h30**.

## L'organisation des mercredis

### **Les transports**

11h40, deux animatrices vont chercher les enfants inscrits sur l'accueil à l'école maternelle directement dans leurs classes.

11h45, un animateur/trice va à la sortie des classes de l'école primaire de Montendre et récupère les enfants inscrits à l'accueil.

12h00, la directrice de l'accueil (si besoin et inscription au préalable) va récupérer des enfants du RPI à Coux.

12h10, un animateur/trice se rend à l'arrêt de bus super U, pour récupérer les enfants du RPI de Chamouillac, qui ont été inscrits au préalable par les familles.

### **Les repas le mercredi**

Une fois que les enfants arrivent sur l'accueil, les animateurs prennent en charge le groupe et le passage aux toilettes, le lavage de mains est de rigueur. Ensuite nous allons au réfectoire de l'école primaire pour déjeuner.

Les repas sont livrés tous les mercredis vers 9h30, par liaison froide.

L'accueil de loisirs prend en charge la réception des repas, puis veille à bien respecter les normes d'hygiène alimentaires lors de la réchauffe des plats (+63° chaud ; -5° froid : température à respecter pour servir les repas).

### **Le rythme de l'après-midi**

Après un temps de repos ou de temps calme, l'équipe proposera aux enfants diverses activités qui correspondront aux rythmes des saisons et à l'envie des enfants.

En fonction de la sieste et du temps calme, les activités débuteront vers 14h30 et ce jusqu'à 16h00.

Ensuite une collation sera proposée aux enfants vers 16h30 et ce jusqu'à 17h00/17h30. De 17h30 à 18h30, ateliers divers en autonomie proposés aux enfants. (sports, dessins, jeux d'imitation, chants ....).

Les parents pourront venir chercher leurs enfants à l'accueil à partir de 16h30.

## 5. Les moyens humains des accueils de loisirs

L'équipe pédagogique se compose d'animateurs diplômés ou en cours de formation.

Sophie GIRARDEAU : *BPJEPS développement social +UC de direction + BAFD + AFPS : directrice*

Lorenzo PARONNEAU : *BPJEPS développement social+ UC de direction+ BAFA+AFPS : animateur*

Sophie MATHIEU : *BAFA appro théâtre +AFPS : animatrice*

Jessica CUTRERA : *BAFA appro périscolaire : animatrice*

Laurie MASSONDO : *en cours de formation cap petite enfance : animatrice*

Rémi MARQUISEAU : *Licence STAPS : animateur*

Suzon COIGNARD : *BAFA en cours : animateur*

Anna CHAULET : *CAP de couture : animateur*

Isabelle SERAFIN : *BAFD + CQP périscolaire +BAFA+AFPS : directrice*

L'équipe de professionnels de La Maison Pop' 2014



## 6. L'évaluation du projet

### Pourquoi évaluer ?

D'une façon générale, on peut répondre qu'évaluer, c'est donner une valeur à un service, à une action ; à une prise en charge. C'est reconsidérer les orientations de départ, les interroger pour choisir de garder ou non la direction ; c'est ne pas perdre de vue le sens même des projets élaborés et des actions menées.

*Extrait de la définition du nouveau dictionnaire critique d'action sociale. Jean-Yves Barreyre et Brigitte Bouquet.*

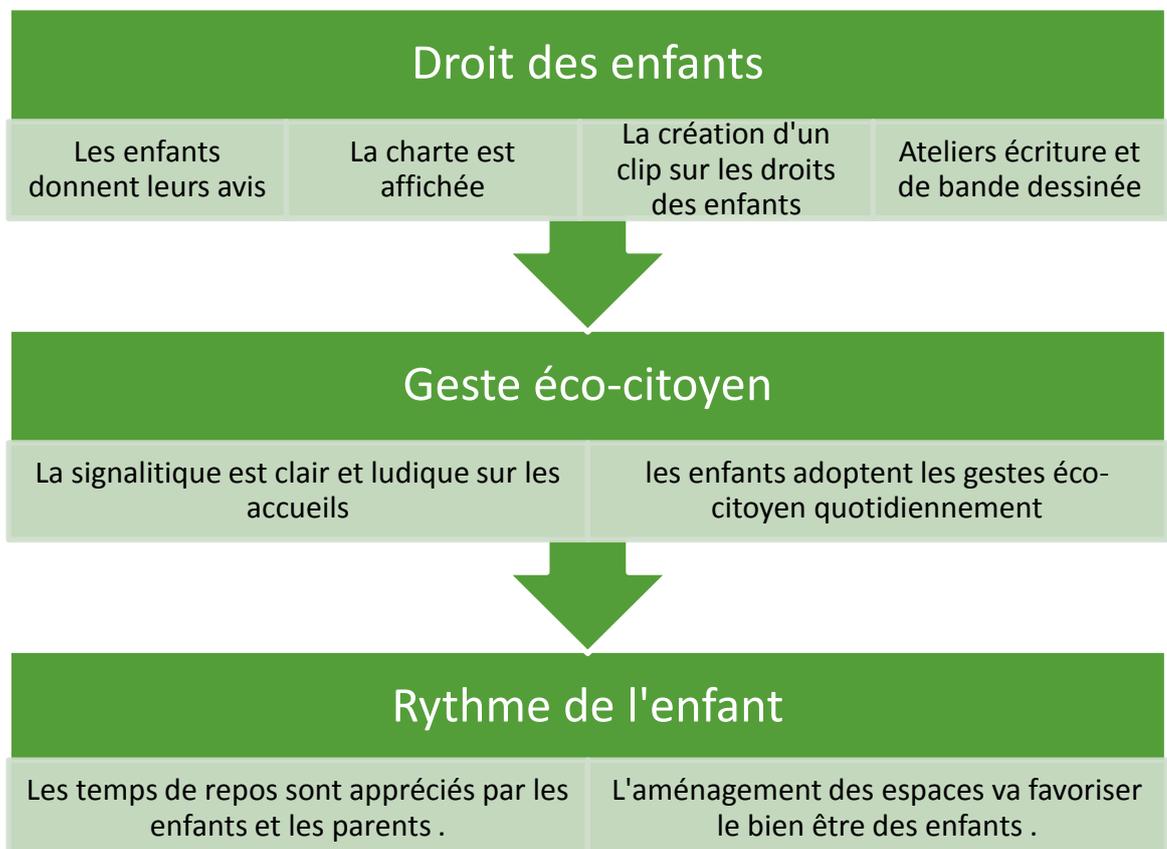
Il est toujours compliqué de bien garder le cap sur les objectifs que nous nous sommes fixés au départ.

Le travail de terrain prend beaucoup de place, et il a son importance : on oublie parfois de faire un arrêt sur image pour évaluer son action.

Il va falloir utiliser régulièrement des outils qui vont nous permettre d'avoir une réflexion plus approfondie sur nos actions et réajuster si nécessaire.

Les outils qui vont permettre d'évaluer notre projet :

- les réunions d'équipe d'animation qui ont lieu toutes les semaines
- les fiches projets
- les conseils d'enfants
- les rencontres avec les familles
- les bilans des périodes
- l'assemblée générale



### Les effets induits de la vie en collectivité

Il s'agit souvent de chose que l'on perçoit, que l'on observe sans forcément l'avoir inscrit dans un objectif bien précis.

Ce sont les effets que cela produit sur l'enfant et qui ont leur importance sur son évolution et sa capacité à apprendre avec les autres.

L'équipe prendra le temps de ces observations sur différents critères :

- un enfant arrive à faire ses lacets et mettre sa veste tout seul
- un enfant timide s'exprime davantage, ose dire non (ou oui) pour un choix d'activité
- les enfants sont plus solidaires entre eux, ils aident leurs camarades dans différentes tâches de la vie quotidienne.
- les parents sont curieux et participent avec leurs enfants à des activités.

Le support pour récolter ces effets sera un cahier sur chaque accueil, où l'animateur/trice pourra noter les changements observés.

## 7. Nos partenaires

Ils nous soutiennent, nous conseillent et nous accompagnent dans nos accueils collectifs de mineurs sans hébergements.

Les partenaires institutionnels



Les partenaires associatifs



- Crèche Multi accueil de Montendre Mamuse et Méduque
- Maison de retraite spécialisée de Mirambeau
- Maison de retraite spécialisé l'Orangerie à Montendre
- L'association de pêche de Montendre
- L'association Adon'f

***N'hésitez pas à nous joindre pour toutes informations complémentaires***

***Centre social LA Maison Pop'***

***Accueil primaire ☎ 05.46.70.45.76***

***Accueil maternelle ☎ 05.46.49.04.72***

***Bureau ☎ 05.46.70.43.67***

***✉ lam.montendre@wanadoo.fr***

***✉ lam.sophie.girardeau@orange.fr***